



Evry-Courcouronnes, le 27 février 2013

**Nations Unies  
Secrétaire Général  
New York – NY 10017  
Etats Unis**

Objet: Déclaration de soutien aux principes du Pacte Mondial (Global Compact)

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons adhéré aux principes du Pacte Mondial en septembre 2008. Dans les mois qui ont suivi, notre société a enregistré des difficultés structurelles qui ont désorganisé nos actions de communication.

Pour autant, nous avons eu de cesse de prendre des mesures faisant progresser la stratégie de notre société dans le respect des principes du Pacte Mondial comme nous pensons le démontrer au travers de notre communication 2012 sur nos progrès.

Nous sommes aujourd'hui de nouveau en situation d'agir en conformité avec nos engagements de communication auprès du Pacte Mondial.

A ce titre, par la présente, nous sollicitons de votre haute bienveillance la réintégration de notre société au Pacte Mondial.

J'ai bien entendu l'honneur de vous confirmer que BSD soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre engagement pour faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et pour le maintenir comme partie intégrante de notre stratégie, de notre culture commerciale et de nos modes opératoires.

Nous réaffirmons que notre participation active dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date de réintégration, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAMBERT  
Directeur Général



Evry-Courcouronnes, le 15 Septembre 2008

**Nations Unies**  
**Secrétaire Général**  
**New York - NY 10017**  
**Etats Unis**

Objet: Déclaration de soutien aux principes du Pacte Mondial (Global Compact)

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que BSD soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

---

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial grâce à notre Communication sur le Progrès (Communication on Progress - CoP) la première fois dans les deux ans après avoir rejoint le Pacte Mondial et ensuite, chaque année.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAMBERT  
Directeur Général